

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

<u>Date de Convocation</u>	<u>Date d'Affichage</u>	<u>Nombre de Conseillers</u>		
		<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
28.08.2028	28.08.2026	15	12	14

Étaient présents : Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, Mme Orlane SAUTIER, M. Éric SOULAT, Mme Séverine TRICHARD

Procurations : Mme Elizabeth AZEVEDO a donné son pouvoir à Mme Marie JUMEAU, Mme Stéphanie DICHE a donné son pouvoir à M. Éric SOULAT

Était absent : M. Quentin THOMAS

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Angélique ERNAULT

Ouverture de séance : 20h00

Délibération N°43-2026 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts, la réalisation de petits travaux de maintenance, l'entretien courant des matériels et engins, l'exécution des travaux de voirie, terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue de la voie publique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

La création à compter du 5 octobre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 5 octobre 2026 au 4 avril 2027 inclus.

Il devra justifier de son niveau d'études et de son expérience professionnelle sur présentation d'un CV détaillé.

La rémunération sera calculée en fonction de l'expérience de l'agent.

AR Prefecture

086-218600096-20260901-DL_43_2026-DE
Reçu le 02/09/2026

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Fait à Archigny,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,
Romain MARTINEAU**



**La secrétaire de séance,
Angélique ERNAULT**

AR Prefecture

086-218600096-20260901-DL_43_2026-DE
Reçu le 02/09/2026